

DEMANDE ORDINAIRE DE RACCORDEMENT ET DE DEVERSEMENT AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Je soussigné (nom et prénom) :

Demeurant à (ville, code postal) :

N°. Tél. :

Adresse mail :

agissant en qualité de Propriétaire :

- Pour une construction nouvelle (1) Titulaire d'un Permis de Construire n°
Nombre de pièces principales :
Ou extension de pièces principales
- Pour une construction existante (2) Raccordement au réseau d'eaux usées

sollicite l'autorisation de raccorder et de déverser au réseau public intercommunal d'assainissement les eaux usées domestiques, provenant du logement situé :

Je reconnais avoir pris connaissance :

- du règlement du Service d'Assainissement (en cours de modification) ci-joint dont je m'engage à en respecter les prescriptions,
- de la participation financière pour l'assainissement collectif (PFAC) des constructions antérieures ou postérieures au réseau existant, conformément à la délibération du comité syndical du 29/04/2015, complétée le 01/12/2016, modifiée le 03/12/2018 et le 25/06/2020 d'un montant de 702.96 € (prix au 01/01/2025) x nombre de pièces principales soit 702.96 € x = €
(1) 702.96 €, prix au 1^{er} janvier 2025, révisable au 1^{er} janvier de chaque année par le coefficient d'actualisation TP10-a (indice connu au 01/01/2020 : 111.3)
(2) Pour les constructions existantes : montant du devis HT facturé par le délégataire + 10% de frais + 10% de TVA.

Conformément à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, je m'ENGAGE :

- A réaliser les travaux privatifs dans un délai de pouvant excéder 2 ans à compter de la signature du présent document.
- A prévenir le secrétariat du SIEPARE lors de la mise en service afin qu'il puisse émettre un titre de recette via le Service de Gestion Comptable de Chartres pour règlement des sommes dues lors du raccordement de l'immeuble concerné.
- Je certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à, le
Signature

Document à retourner au SIEPARE – 8 rue du Général Leclerc – 28230 EPERNON ou secretariat@siepare.fr

Accord du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Epernon

Je soussigné Guy DAVID, agissant en qualité de président du **SIEPARE** autorise le raccordement et le déversement des eaux usées provenant de l'immeuble ci-dessus désigné.

Fait à Epernon, le